

Lausanne, Bern, Lugano, le 4 juillet 2023

Communiqué de presse

Protection du consommateur

## Il nous faut une action collective avant 2124 !

La Commission des affaires juridiques du Conseil national trouve le moyen de reporter une nouvelle fois sa décision d'entrée en matière sur l'action collective. Cela fait pourtant plus d'une année et demie qu'elle a été saisie du projet de loi. Mais voilà, après avoir reçu deux rapports, elle redemande de nouveaux examens. Pour l'Alliance des organisations de protection des consommateurs, il s'agit d'une manœuvre dilatoire. Il est temps que les élus prennent leurs responsabilités et facilite l'accès à la justice de la population.

La Suisse s'illustre comme le parent pauvre de la protection des consommateurs. Désormais, tous les États membres de l'Union européenne doivent introduire l'action collective. Sans cet outil, il est pratiquement impossible pour les particuliers de peser et de négocier face à de grandes entreprises violant la loi. Le [Diesel Gate](#) en est une bonne illustration: alors que les victimes des moteurs truqués de Volkswagen dans plusieurs pays ont déjà perçu plusieurs milliers de francs d'indemnisation, les 175 000 possesseurs de véhicules concernés en Suisse en sont privés. Ils sont condamnés à attendre, et ce depuis 2015.

Le projet d'action collective est équilibré. C'est un outil indispensable pour combattre efficacement les tromperies, la concurrence déloyale et les mauvaises pratiques commerciales. Le projet est très éloigné d'une *class action* à l'américaine et de dommages punitifs disproportionnés. Les transactions restent possibles à tout moment. Avec le projet de loi du Conseil fédéral, les consommateurs sont reconnus comme un interlocuteur à prendre au sérieux. «Voilà neuf ans que le Parlement a demandé une loi pour l'action collective. Arrêtons de tergiverser en usant de tactiques dilatoires abracadabrantes!» s'exclame Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale de la FRC. L'Alliance des organisations de défense des consommateurs va continuer de s'engager sans réserve pour que l'action collective soit reconnue comme une nécessité et qu'elle voie le jour rapidement.

En savoir plus: [actioncollective.ch](http://actioncollective.ch)

Renseignements complémentaires

FRC: Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90

SKS: Nadine Masshardt, présidente, tél. 079 312 79 80 et  
Sara Stalder, Geschäftsleiterin, tél. 078 710 27 13 et 031 370 24 24.

ACSI: Antonella Crüzer, Segretaria generale, tél. 078 795 48 84 et 091 966 98 06